

Greffé
du Tribunal de Commerce de
SOISSONS
Palais de Justice
76, rue Saint Martin
02209 SOISSONS CEDEX
Minitel : 08.36.29.11.11.

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

S.A.R.L. 3D COM
7 Avenue de l'Europe - ZI
02400 CHATEAU THIERRY

Dépôt effectué par :

S.A.R.L. 3D COM
7 Avenue de l'Europe - ZI
02400 CHATEAU THIERRY

Numéro RCS : SOISSONS B 404 840 878

<12714/1996B00073>

Pièces déposées le 16/02/2006

Numéro : 260237

Acte sous seing privé du 10/02/2006

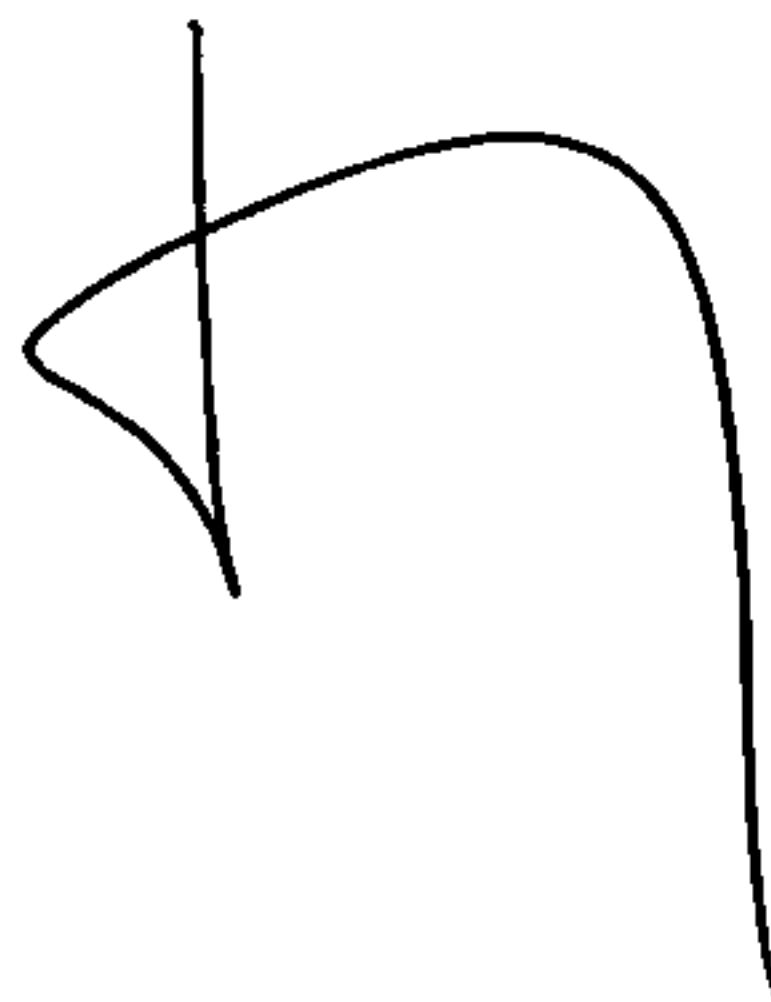
- Cession de parts (ou Donation)

Mme Servane LAGET cède à M.Jacques LEQUEUX 25
parts sociales.

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR	38,70 FRF
Soumis à Tva	7,56 EUR	49,59 FRF
Montant Tva	1,48 EUR	9,71 FRF
TOTAL T.T.C.	14,94 EUR	98,00 FRF

Le Greffier,



CESSION DE PARTS SOCIALES

Mme Servane ROYER-CRECY, épouse LAGET,

Née le 21 avril 1967 à Château Thierry (02400),

De nationalité Française,

Demeurant 56 rue de la Madeleine à CHATEAU THIERRY (02400),

Mariée à Mr Richard LAGET le 22 décembre 1995 sous le régime de la participation aux acquêts enregistré par Maître Heiligenstein, notaire à Villefranche sur Saône selon le jugement du 11 mars 2004 rendu par le tribunal de grande instance de Soissons.

Ci-après dénommée « Cédant »
d'une part,

ET :

Mr. Jacques LEQUEUX,

Né le 13 juillet 1946 à Château Thierry (02400),

De nationalité française,

Demeurant 10 rue des Sablons à CHIERRY (02400),

Marié à Mme Armande HOUDOT le 19 novembre 1966 sous le régime de la communauté légale,

ci-après dénommé « Cessionnaire »
d'autre part.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Aux termes de statuts en date du 12 avril 1996, enregistrés à Soissons le 14 mai 1996, ainsi que de divers autres actes, il existe une Société à responsabilité limitée dénommée **3D COM**, au capital de 7.622,45 euros, divisé en 500 parts sociales de 15,24 Euros chacune, dont le siège est à Château Thierry (02400), 7 avenue de l'Europe, immatriculée sous le numéro 404.840.878 RCS Soissons, et qui a pour objet en France et dans tous pays :

- les travaux d'installations électriques en toutes tensions : distribution d'énergie, éclairage, chauffage, utilisation domestique ou industrielle.
- Le câblage et l'installation téléphoniques, informatiques, bureautiques, vidéo, sonorisation télévision et de système d'alarmes et de surveillance.
- Les études, la vente de tous matériels, la réalisation d'installation, la maintenance et la sous-traitance dans les différents domaines d'activité ci-dessus.
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation, de tout établissement, fonds de commerce se rapportant à l'une des activités spécifiées.
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

I. CESSION DE PARTS

Par les présentes, Mme Servane LAGET, soussignée de première part, cède et transporte, sous les

Handwritten signatures:
M L
A L

garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Mr. Jacques LEQUEUX, soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 25 parts sociales lui appartenant de la Société 3D COM.

II. PROPRIETE JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.
En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

III. CONDITIONS GENERALES

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

- un exemplaire des statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Gérant,
- un extrait des inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

IV. PRIX MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 44 euros par part, soit au total 1.100 euros pour les 25 parts cédées, laquelle somme a été payée comptant, ce jour, par le Cessionnaire au Cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance
Dont quittance,

V. AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article N°10 des statuts, la procédure d'agrément du Cessionnaire par les autres associés n'est pas nécessaire dans le cadre de la présente cession.

VI. ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts cédées constituent un bien propre de Mme Servane LAGET, pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la Société.

VII. DECLARATIONS GENERALES

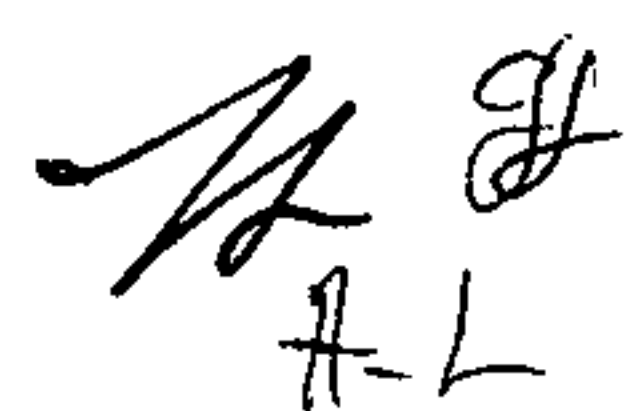
1. Les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :

– qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;

– et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2. Le soussigné de première part déclare :

– qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner of the page. There are two distinct signatures, one appearing to be 'JL' and the other 'AL', with some additional scribbles below them.

restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;

– que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;

– et que la Société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

VIII. APPLICATION DE L'ARTICLE 1424 DU CODE CIVIL

Les parts présentement cédées ne dépendant pas de la communauté de biens existant entre Mme Servane LAGET et Mr Richard LAGET, l'intervention du conjoint n'est pas nécessaire.

IX. APPLICATION DE L'ARTICLE 1832-2 DU CODE CIVIL

Aux présentes est intervenu Mme HOUDOT Armande laquelle a déclaré avoir été informée que le prix de la présente cession de parts était payé au moyen de fonds dépendant de la communauté de biens existant entre elle et le Cessionnaire, et qu'elle ne revendiquait pas quant à présent la qualité d'associée de la Société 3D COM.

X. FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

XI. ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de du Code général des impôts, et qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière,
- et que la Société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur le
- que le nombre total de parts de la société est de 500 parts sociales,

Cependant, compte tenu d'un abattement égal pour chaque part social au rapport de 23.000 euros et le nombre total de parts de la société, la présente cession de 300 parts a lieu au versement de droits d'enregistrement.

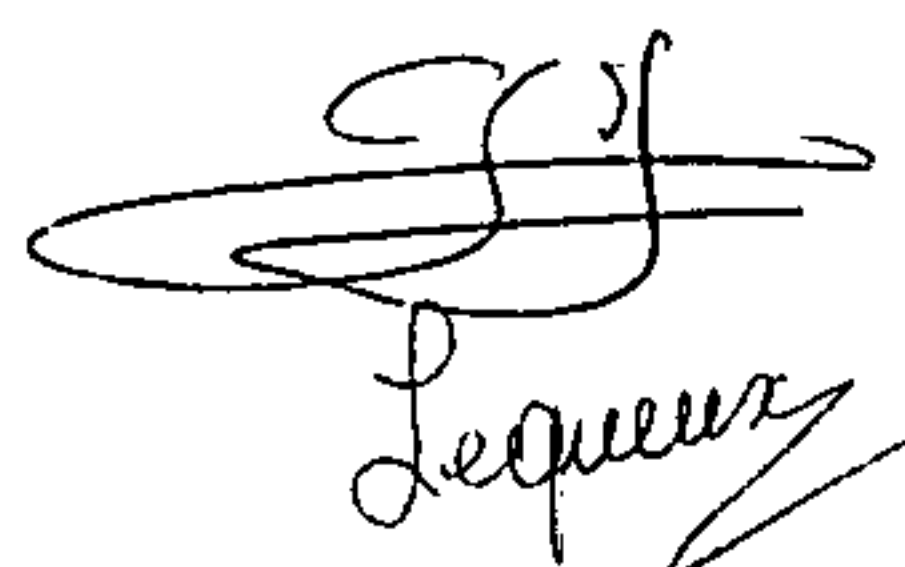
XII. FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge du Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Château Thierry.
Le 10 février 2006.

Mme Servane LAGET

Mr Jacques LEQUEUX



Ext 250

Enregistré à : SIE DE CHATEAU THIERRY

Le 13/02/2006 Bordereau n°2006/98 Case n°4

Enregistrement : 25 €

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur

Valérie DOUCHET
Contrôleuse Principale des Impôts

